



Licenciement pendant le congé parental d'éducation!!!

Par **farone93**, le **19/02/2011** à **22:49**

Bonjour ou bonsoir,

j'aimerais avoir des infos et des conseils, ma femme est en congé parental depuis plus de 2 ans et demi, elle a pris un congé d 1 an puis un deuxième encore d 1 an et pour le 2 renouvellement elle devait en prendre un d environ 5 mois. Mais elle a complètement oublié de renouveler sa demande de renouvellement de congé parental et vient donc de se faire licencier par son employeur pour motif d'absence non justifiés...

La DRH savait très bien que ma femme ne reprendrais pas avant les 3 ans des enfants (lors d'une conversation téléphonique elle lui avait dit clairement) mais malgré ça elle a attendu cette oubli pour entamer une procédure de licenciement et ainsi sauter sur l'occasion pour se débarrasser gratuitement d'une employée dérangeante!!!! Malgré les excuses de ma femme, ils ont continué la procédure de licenciement.

Pouvez vous m'en dire un peu plus sur la légalité de ce licenciement et es que ce cas de licenciement peu être défendu au niveau des prud'hommes???? et si oui, es qu'il faut faire une procédure normale au prud'hommes ou un référé prud'homal????

merci pour vos futures réponses

Par **P.M.**, le **19/02/2011** à **23:12**

Bonjour,

Si effectivement la salariée n'a pas essayé de faire une demande de prolongation hors-délai par lettre recommandée avec AR et ne s'est pas présentée à l'issue du congé parental, il me semble qu'un recours est difficilement possible mais il faudrait quand même savoir les démarches faites par l'employeur vis à vis d'elle avant de procéder au licenciement...

De toute façon, le référé prud'homal n'est pas adapté car l'employeur ne manquerait pas de soulever une contestation sérieuse...

Par **farone93**, le **19/02/2011** à **23:36**

si elle a fait la demande hors délai, après réception du courrier qui notifie l'absence injustifiée, dans ce courrier en recommandé elle a demandé très en retard le renouvellement du congé parental et elle s'est excusé mais ça n'a pas suffi apparemment

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **00:34**

Bonjour,
Mais faire la demande alors qu'elle était déjà en abandon de poste...